

Honorables sénateurs, je n'arrive tout simplement pas à comprendre la logique de mon collègue. Je l'invite à réfléchir à nouveau et à penser à ce qu'il a dit au sein du comité lorsque nous avons parlé de cette question pour la première fois, comme l'a fait le sénateur Simard. Examinons le programme, mais pour l'instant, laissons-le en place jusqu'à ce que nous connaissions ses qualités et ses faiblesses.

Il est inacceptable de dire que les étudiants canadiens devraient mettre l'épaule à la roue et faire leur part pour aider à réduire le déficit, car bien d'autres personnes devraient être mises à contribution avant eux.

Honorables sénateurs, certains de mes collègues ont souligné hier que le projet de loi C-92 — si je me souviens bien de sa numérotation — mettra des fiducies à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que le dernier descendant meure et permettra entre-temps aux bénéficiaires de jouir de cet argent sans devoir payer d'impôt. Or, ces impôts que les gens fortunés ne paient pas devraient normalement aider le gouvernement à réduire le déficit.

Le sénateur Perrault: C'est une honte!

Le sénateur Molgat: Nous demandons néanmoins aux étudiants canadiens de faire leur part, mais pas à tous, remarquez bien, seulement à ceux qui ont besoin de prêts étudiants.

Le sénateur Perrault: Seulement à ceux qui sont pauvres.

Le sénateur Molgat: Seulement aux étudiants pauvres, en effet. Ceux dont les familles peuvent payer leurs études universitaires ne seront pas touchés.

• (1420)

Le sénateur Bonnell: Ils ont des fonds en fiducie.

Le sénateur Molgat: Je présume. Vous avez probablement raison, sénateur Bonnell, beaucoup d'entre eux ont des fonds en fiducie. Mais ceux qui ont besoin de prêts pour faire leurs études devront mettre l'épaule à la roue.

À dire vrai, je suis déçu de cette approche, sénateur Kinsella. Je le dis avec plus de tristesse que de colère. Lorsque vous avez été nommé au Sénat, j'ai écouté vos interventions, à quelques occasions, avec une grande attention. Je me suis dit: voici un partisan de la réforme. Il siège peut-être derrière des archiconservateurs et de vrais bleus, mais il a un peu de sang rouge dans les veines. . .

Le sénateur Frith: Rose, tout au moins!

Le sénateur Molgat: Je croyais qu'il serait prêt, sur ces questions, à prendre ses distances par rapport au mot d'ordre traditionnel: «Faisons payer les pauvres et laissons les riches se la couler douce.» C'est précisément l'approche qui est prise dans ce projet de loi.

[Le sénateur Molgat]

[Français]

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs, après avoir reçu, comme vous tous, de la Chambre des communes le projet de loi C-76, à première vue, cette mesure visant à éliminer la période de six mois dite «gratuite» après la graduation me semblait un peu surprenante.

Puis le 4 mars, lors de la première séance du Comité des finances nationales sur l'étude du projet de loi C-76, j'ai dit que j'avais lu la présentation de la Fédération canadienne des étudiants et que je me promettais de poser des questions aux étudiants, au ministre et aux fonctionnaires, ce que j'ai fait. J'ajoutais le 4 mars à la séance du comité que j'appuyais le demande de la Fédération canadienne des étudiants.

Donc, je promettais d'écouter, de poser des questions, de réfléchir et de tirer certaines conclusions pour que, finalement, je puisse prendre une position sur ce projet de loi-là. Effectivement, j'ai écouté les étudiants qui, à ma grande surprise, nous apprenaient que le comité de la Chambre des communes qui a étudié ce projet de loi avait refusé d'entendre la Fédération canadienne des étudiants. J'ai trouvé et je trouve toujours abominable et inacceptable que des parlementaires refusent d'entendre une fédération représentant 450 000 étudiants.

Le sénateur Corbin: C'est honteux!

Le sénateur Simard: Le comité a écouté leur témoignage. On a certainement compris leur suggestion de revoir et d'accepter l'engagement du gouvernement de revoir tout le système canadien des prêts aux étudiants. Possiblement ce nouveau programme pourrait prévoir accorder aux étudiants ne pouvant pas payer des périodes de grâce.

Par la suite, mercredi dernier, le 24 mars 1993, l'honorable Mazankowski s'amenait au Comité des finances nationales. Il nous a dit que l'accessibilité à ce programme-là n'était absolument pas réduite et que les étudiants qui sont le plus dans le besoin, et surtout nos étudiants de l'Atlantique, y auront encore accès.

J'ai fait valoir que le nombre d'emplois d'été et d'emplois permanents pour les nouveaux gradués de l'Atlantique était sensiblement inférieur à la moyenne nationale. Parce que ces emplois-là sont à un niveau moins accessible qu'ils ne le sont aux étudiants de l'Ontario ou d'ailleurs, nos étudiants de l'Atlantique devaient faire un appel plus grand à ce programme de prêts aux étudiants, et le niveau d'endettement chez nous était plus élevé que la moyenne nationale.

D'ailleurs, c'est peut-être pour cela que, sous la direction de Louis Robichaud, le gouvernement du Nouveau-Brunswick d'alors a présenté dans les années 1960 un programme de subvention. Les étudiants du Nouveau-Brunswick sont redevables au gouvernement de Louis Robichaud d'avoir adopté ce programme et ce programme, légèrement modifié au cours des années, existe toujours. Je pense que ce serait un programme qui pourrait être imité ou appliqué selon les modalités appropriées dans les autres provinces.